

**TEXTE A. J. AYER : présentation de la thèse « émotiviste »**

La présence d'un symbole éthique n'ajoute rien à son contenu factuel. Ainsi, si je dis à quelqu'un « Vous avez mal agi en volant cet argent », je ne dis rien de plus que si j'avais simplement déclaré : « Vous avez volé cet argent. » En ajoutant que cette action est mauvaise, je ne formule aucun autre jugement sur elle, je manifeste simplement ma désapprobation morale de la chose (*my moral disapproval of it*). C'est comme si j'avais dit « Vous avez volé cet argent » sur un ton particulier d'horreur ou si je l'avais écrit avec quelque marque spéciale d'exclamation. [...] Si maintenant je généralise mon premier jugement et dit « voler de l'argent est mal », je produis un énoncé qui n'a aucun contenu factuel, n'exprime aucune proposition qui pourra être dit vraie ou fausse. C'est comme si j'avais écrit : « Voler de l'argent !! » où la forme et l'abondance des signes d'exclamation montrent, par une convention convenable, qu'une espèce spéciale de désapprobation morale est le sentiment qui est exprimé. Il est clair qu'il n'est rien dit ici qui puisse être vrai ou faux. Une autre personne peut être en désaccord avec moi sur le caractère mauvais du vol, dans le sens qu'elle peut n'avoir pas les mêmes sentiments que moi sur le vol, et elle peut me quereller sur mes sentiments moraux. Mais elle ne peut pas, exactement parlant, me contredire [...] Dans tous les cas où l'on serait dit communément faire un jugement éthique, la fonction du mot éthique employé est purement « émotive » (*emotive*). Il est employé pour exprimer des sentiments au sujet de certains objets mais non pour formuler une assertion à leur sujet.

Il est bon de remarquer que les termes éthiques ne servent pas seulement à exprimer des sentiments. Ils sont destinés aussi à susciter les sentiments, et ainsi à stimuler l'action. En effet, quelques-uns d'entre eux sont employés de manière à donner aux phrases dans lesquels ils se rencontrent l'effet de commandements. Ainsi la phrase : « C'est votre devoir de dire la vérité » (*it is your duty to tell the truth*) peut être regardée à la fois comme l'expression d'une certaine sorte de sentiment éthique sur la véracité et comme l'expression du commandement : « Dites la vérité ». La phrase « Il faut dire la vérité » (*you ought to tell the truth*) implique aussi un commandement : « Dites la vérité », mais ici le ton est moins emphatique. Dans la phrase « Il est bon de dire la vérité » (*it is good to tell the truth*), le commandement est devenu un peu plus qu'une suggestion. Et ainsi le « sens » du mot « bien » (*good*) dans son usage éthique, est différencié du mot « devoir » (*duty*) et du mot « falloir » (*ought*). En fait, nous pouvons définir le « sens » des différents mots éthiques en termes de sentiments divers qu'ils ont l'habitude d'exprimer, et en même temps par rapport aux différentes réponses qu'ils sont destinés à provoquer.

A. J. Ayer, *Langage, vérité et logique*, (1936), chap. 6 « Critique de l'éthique et de la théologie », p.150-152.